

# Compte-rendu du conseil d'école « le temps des cerises »

## Mardi 19 octobre 2021, 18h30

### Présents :

*Madame Ramage, adjointe enfance et jeunesse.*

*Mesdames Auffret-Henry, Chany, Chaupitre, Chuillot, Duigou; représentantes des parents d'élèves*

*Monsieur Dekkers, représentant de parents d'élèves*

*Mesdames Schoenmaeker, Maloeuvre, Dumontier, Ferchaud, Berthe, enseignantes,*

*Madame Gastel, enseignante et directrice de l'école*

*Madame Herrault, ATSEM, et aide aux devoirs du soir.*

### Excusés :

*Madame Carré, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Bain-de-Bretagne*

*Monsieur Gallard, maire*

*Monsieur et Mesdames les membres du RASED*

*Mme Principaud, représentante de parents d'élèves.*

*Mme Thomas, enseignante.*

Tour de table et présentation des personnes présentes.

Rappel de l'ordre du jour.

Un point sur la cantine sera ajouté.

### **1/Elections des représentants de parents d'élèves et modalités de vote**

L'élection a eu lieu par correspondance la semaine du 4 octobre et s'est clos le vendredi 11 octobre 2020 à 17h.

Ont été élus - titulaires : Mmes Auffret-Henry, Duigou, Chuillot, Principaud, Chaupitre

M. Dekkers

- suppléants : Mme Chany

Tous les parents d'élèves élus sont conviés aux réunions du conseil d'école si cela est sanitaire possible. En cas de vote, seulement 5 voix pour les parents d'élèves (titulaires).

L'élection en chiffres pour cette année : 87 votants pour 165 inscrits soit 53% de votants. (contre 49% l'année dernière et contre 32% l'année d'avant quand le vote était tenu avec un bureau de vote)

Les élections continueront de se tenir par correspondance (sauf si passage au vote électronique)

Le vote par correspondance est validé à l'unanimité.

## 2/ Bilan de la rentrée

Tous les enseignants titulaires sont présents à l'école. Mme Schoenmaecker a remplacé Mme Guichard sur le site Théaudière. Mme Thomas décharge Mme Gastel le vendredi, jour administratif pour la direction.

Une rentrée avec un effectif total de 119 élèves répartis sur 6 classes.

# Effectifs de l'école

## Rentrée 2021

Classe/enseignante	Niveau de classe	Effectifs classe	Total
Sophie Berthe	TPS-PS-MS (3 +6+8)	<b>17 élèves</b>	<b>35 élèves en cycle 1 (maternelle)</b>
Pauline Maloeuvre	TPS-GS (2 +6+10)	<b>18 élèves</b>	
Marion Ferchaud	CP	<b>18 élèves</b>	<b>40 élèves en cycle 2 site des cerisiers</b>
Marianne Gastel et Camille Thomas	CE1	<b>22 élèves</b>	
Gaëlle Schoenmaecker	CE2-CM1 (15 + 7)	<b>22 élèves</b>	<b>45 élèves en cycle 3</b>
Irène Dumontier	CM1-CM2 (10 + 13)	<b>23 élèves</b>	
			<b>119 élèves au total</b>

Des effectifs encore légers qui sont une chance pour les élèves.

Une classe a fermé, il y en aura certainement une autre l'année suivante, ce qui va poser des questions certaines de regroupement de site d'école, de déménagement de classes et d'affaires.

Plusieurs déménagements hors de la commune sont prévus cette année scolaire, cela représenterait environ huit élèves.

Les travaux et l'aménagement de la cour de l'école pour les cycles 1 et 2 sont terminés et les enfants profitent depuis la rentrée d'un bac à sable, une marelle, une structure axée sur l'équilibre corporel et un parcours à circuit.

Merci à la mairie pour leur participation financière conséquente (environ 15000€) et à l'APE (environ 1400€).

### Point cantine fait par Mme Ramage :

L'organisation sur le temps du midi est la même, des ateliers sont proposés aux élèves. Il n'y en a pas pour le moment le vendredi, car les élèves sont fatigués par la piscine. Il n'y a pas non plus de demande de leur part.

En revanche l'organisation du personnel de cantine a été modifiée, Virginie(ATSEM) ayant pris un poste à l'année pour le service en cantine des maternelles.

Une interrogation est soulevée : la mairie de Saint Colombe retirerait sa participation cantine pour les 34 élèves de Sainte-Colombe qui fréquentent la cantine de Coësmes. Si cette information se confirme, cela impacterait

directement le prix de la cantine pour les parents de Sainte-Colombe. En effet, le prix réel pour un enfant fréquentant la cantine est d'environ 8€ le repas. Le repas est facturé 3,80€, le reste est pris en charge par la commune. Ce n'est pas la commune de Coësmes qui financera cet écart. L'information est encore à vérifier auprès de la mairie de Sainte-colombe.

### **3/ Point sanitaire-COVID et continuité pédagogique**

#### **Point sanitaire**

Nous avons commencé l'année en niveau 2 du protocole sanitaire.

Depuis le 11 octobre, nous sommes passés au niveau 1 :

- Levée de l'obligation du masque en intérieur pour les élèves.
- Choix de l'école : considérer comme un seul groupe 2 classes ensemble (celles qui ont la même cour de récréation). Ainsi, possibilité de faire des décroissements dans ces niveaux, de partager le même matériel dans une cour de récréation (échasses, cerceaux, vélos...).
- Si absence d'un professeur, nous pouvons mettre quelques élèves dans l'autre classe du même cycle, mais pas les répartir dans les autres classes. Si l'absence n'est pas remplacée, nous demanderons aux parents de garder leurs enfants dans la mesure du possible. Il est demandé aux parents de réfléchir à un plan B si cela arrivait.

Pour le moment, toutes les absences ont été remplacées.

- Nettoyage des mains des élèves à l'entrée dans l'école, avant et après les récréations, au retour à la maison (à faire au domicile), et à chaque passage aux toilettes.
- Attestation sur l'honneur des parents quand ils remettent leur enfant à l'école après qu'il ait présenté des signes évocateurs de la covid disant que ce retour à l'école a été conditionné par un test PCR négatif ou un non-lieu du médecin. (maux de ventre, de tête, de gorge, écoulement nasal)
- Possibilité de faire de l'éducation physique en intérieur sans masque pour les élèves.
- Pour le moment, fermeture de la classe (ou des 2 classes du groupe selon ce que dira l'ARS) dès le premier cas de Covid dans une classe.

#### **Continuité pédagogique**

Si l'absence d'un élève est prévue pour une durée supérieure à une semaine (pour raison médicale et non de convenance personnelle), l'enseignant enverra le travail de la classe aux parents par mail, chaque jour.

Si toute la classe est fermée, le travail donné sera plus détaillé. Par mail, dans un premier temps, puis sur l'espace école Educonnect, une fois que tous les parents y seront connectés, si le temps de fermeture se prolonge.

Il pourra y avoir des temps de visioconférence sur le site du CNED, et du travail sur site internet (TACIT, Calculo...) selon les classes.

## ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

# PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• <b>Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</b></li> <li>• <b>Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</b></li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et <b>les élèves à compter du collège</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation des regroupements importants</b></li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et <b>les élèves à compter de l'école élémentaire</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas de restriction</b> à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur <b>dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en <b>intérieur pour les activités de basse intensité</b> compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</b></li> </ul>
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Écoles</b> : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• <b>Collèges et lycées</b> : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Écoles</b> : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• <b>Collèges et lycées</b> : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Écoles</b> : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• <b>Collèges et lycées</b> : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Écoles</b> : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• <b>Collèges et lycées</b> : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>



#### 4/projets de l'année

– **Projet APC** : Activités pédagogiques complémentaires :

→ Par les enseignantes, le mardi soir entre 16h30 et 17h30 ou bien le midi entre 13h et 13h35, les mardis et jeudis.

→ Par petits groupes pour aider au mieux

→ Aide pour des élèves qui présentent des difficultés scolaires en mathématiques et en français.

→ activités en lien avec le projet d'école : la lecture, l'acquisition de vocabulaire, le passage par le numérique, les débats avec les délégués...

→ Ces temps ne sont pas obligatoires. Ils sont proposés aux familles par les enseignants, mais ont parfois lieu au moment des activités menées par la mairie sur la pause méridienne. Les élèves concernés pourront s'inscrire à d'autres activités durant le courant de l'année.

– **Projet autour de l'environnement.**

→ Action « nettoyer la nature » menée classe par classe tout au long de l'année sur la commune pour sensibiliser les élèves à la problématique des déchets jetés sur la voie publique.

→ Animations autour de la "Découverte de l'Energie" avec l'association « les petits débrouillards » pour les 2 classes de CE2-CM.

→ autres actions à réfléchir avec le conseil des délégués.

- Vente de gâteaux faits par les parents, sur les temps de récréation chaque vendredi : il n'y a plus d'assiette en papier, ni trop de déchets au goûter! Les élèves vont eux-mêmes acheter leurs parts de gâteaux. Les bénéfices de la vente financent les activités de l'école. Merci aux parents qui jouent le jeu !

– **Projet autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression.**

L'école doit permettre à nos élèves de grandir pour devenir des adultes libres, capables de faire des choix et de respecter les autres.

→ En CE2 et CM, la Maison de Prévention et de Protection des Familles est déjà intervenue pour parler du cyber harcèlement, des dangers d'internet et des violences.

→ D'autres interventions seront menées dans les grandes classes autour du respect de son corps, de la communication entre pairs.(avec l'infirmière scolaire et le médecin scolaire (le 9/11 pour la classe de CE2/CM1), le maître G (rééducatrice) et un psychologue scolaire.

→ Les conseils de délégués continueront afin de mener des réflexions communes à toute l'école en particulier sur le « vivre ensemble » (gestion des conflits, aménagement des cours de récréation).

**Nous sommes vigilants en ce moment aux jeux violents qui se répandent dans les cours de récréations autour de la série « squid game ». Nous n'avons pas eu de jeux de ce type sur nos cours de récréation (« un, deux, trois, soleil » où les perdants se feraient taper. Cependant, nous encourageons les parents à être attentifs à ce que leurs enfants ne regardent pas cette série interdite aux moins de 16 ans.**

Nous allons sans doute orienter nos conseils de délégués dans la direction d'une réflexion autour des écrans.

Toutes ces actions sont travaillées avec un aller-retour permanent entre les classes et les conseils de délégués.

**Des conseils de vie de classe** sont organisés dans les classes.

Pour beaucoup de ces actions, nous travaillons en étroite **collaboration** avec la mairie, en particulier la responsable enfance jeunesse. Des projets ont été réalisés avec l'espace jeunes et le conseil jeunesse.

→ Vocabulaire : projet déjà en place avec « **les mots de la semaine** » en élémentaire, « **thémots** » en maternelle.

→ Mise en place de **débats** dans les classes pour développer l'argumentation et l'esprit critique.

- **Autres projets**

-Course d'orientation pour les CE2-CM1-CM2 avec l'animateur sportif de l'office des sports. 2x3 séances ont été menées à l'étang de Martigné.

-Athlétisme pour les classes de CP et CE1, de janvier à avril avec l'office des sports.

- Piscine : tous les niveaux de la GS au CM2, les vendredis matins de septembre à décembre.
- Projet musique autour des musiques du monde.
- Spectacle Tascabilissimo dans le cadre de ce projet, vu par toute l'école le 12 octobre.

-Vente de chocolats pour Noël pour aider à financer les sorties. Sans doute une autre vente de ce type au mois de mars. (un objet personnalisé de l'école).

- Suite à une demande de subvention « Plan Bibliothèque », l'Etat a alloué à l'école une somme de 1500€ pour l'achat de livres. La mairie y a ajouté 200€. Chaque classe est en train de passer commande d'une trentaine d'ouvrages à la librairie de Janzé pour augmenter et renouveler son fond de bibliothèque de classe.

**Nous remercions les parent de l'APE qui ont constitué un nouveau bureau. Nous encourageons tous les parents à donner un peu de leur temps pour que les projets de l'école puissent perdurer.**

Le projet d'école a été présenté au dernier conseil d'école.

PROJET D'ÉCOLE 2021-2025	
ENJEU : ŒUVRER POUR QUE CHAQUE ÉLÈVE DEVIENNE CITOYEN	
<p><b>OBJECTIF :</b> <b>IMPLIQUER LES ÉLÈVES ET LEURS PARENTS DANS LA SCOLARITÉ</b></p> <p><b>ACTIONS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Explication des objectifs d'apprentissage par l'enseignant           <ul style="list-style-type: none"> <li>-Etablir un bilan quotidien de ce que l'élève a appris.</li> <li>=&gt;L'élève devient peu à peu autonome pour s'exprimer et revenir sur ce qu'il a appris.</li> </ul> </li> <li>- Prise de conscience par chaque élève de ses progrès.           <ul style="list-style-type: none"> <li>-Organiser des rencontres et moments forts autour des projets de l'école (écrans, sommeil, alimentation, ...)</li> <li>-Développer le journal de l'école.</li> <li>-Enrichir le site internet de l'école.</li> <li>-Maintenir les échanges individuels autour de la scolarité de l'élève.</li> <li>=&gt; Participation des familles aux évènements proposés, lors des sorties, fréquentation du site internet.</li> <li>=&gt;Investissement des familles dans les différents projets.</li> </ul> </li> <li>- Renforcement du lien école/famille           <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en valeur les réussites des élèves.</li> <li>-Poursuivre le travail sur les émotions (interventions de la maîtresse G)</li> <li>-Débattre et apprendre à débattre.</li> <li>=&gt;Prise de paroles plus constantes des élèves dans les débats.</li> <li>=&gt;Engagement et persévérance dans les activités.</li> <li>=&gt;Amélioration de l'estime de soi.</li> <li>=&gt;Accentuer les liens avec les partenaires éducatifs.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>OBJECTIF :</b> <b>AMENER LES ELEVES A COMPRENDRE LE MONDE QUI LES ENTOURE</b></p> <p><b>ACTIONS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions régulières amenant à se questionner.           <ul style="list-style-type: none"> <li>-Observer et se questionner sur le milieu.</li> <li>-Varier et multiplier les sorties et actions : culturelles, artistiques, sportives, scientifiques.</li> <li>-Participer à la "la grande lessive"</li> <li>-Fréquenter la bibliothèque chaque période.</li> <li>=&gt; Un à deux séjours pédagogiques dans la scolarité de l'élève.</li> <li>=&gt;Développement de la curiosité des élèves au cours des sorties.</li> </ul> </li> <li>- Enrichissement du vocabulaire des élèves afin d'améliorer leur compréhension du monde.           <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer le projet "mots de la semaine".</li> <li>- Utiliser l'outil « Thémots » en maternelle.</li> <li>- Poursuivre le quart d'heure de lecture silencieuse quotidienne.</li> <li>=&gt;Amélioration des résultats aux évaluations nationales.</li> <li>=&gt;Aisance à communiquer.</li> <li>=&gt;Amélioration de la compréhension de lecture.</li> <li>=&gt;Plaisir de lire.</li> </ul> </li> <li>- Utilisation d'outils citoyen           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étendre les conseils de délégués au cycle 1.</li> <li>- « Pratiquer » les conseils de classe.</li> <li>-Développer le partenariat avec la mairie (conseil jeunesse/PEDT/ périscolaire / cantine)</li> <li>-Utiliser des messages clairs.</li> <li>=&gt;Apaisement du climat scolaire.</li> </ul> </li> <li>- Sensibilisation à l'écologie.           <ul style="list-style-type: none"> <li>-Participer aux sorties "nettoyons la nature".</li> <li>-Faire intervenir des partenaires locaux "eaux et rivières "agrobio 35""les petits débrouillards".</li> <li>-Organiser des pique-nique "Zéro déchet".</li> <li>=&gt;Propreté des abords de l'école.</li> <li>=&gt;Évolution des comportements des élèves plus respectueux et avertis.</li> </ul> </li> </ul>

### **3/ Modification et vote du règlement intérieur**

Seul le passage sur les appareils connectés a été changé. (interdits à l'école).

Nous commençons en effet, à avoir des portables dans les cartables, des problèmes sur les temps périscolaires car les élèves se photographient à la sortie des classes.

Attention aux réseaux sociaux et aux groupes de discussions. Des échanges ont lieu entre les élèves le soir, sur leur téléphone, et cela peut impacter directement l'ambiance des classes des plus grands.

Ce règlement est adopté par le conseil d'école à l'unanimité pour l'année en cours.

Il sera distribué à toutes les familles de l'école pour lecture et signature.

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE PUBLIQUE « Le temps des cerises » (Année 2021/2022)

1, rue Julien Théaudière - 35 134 Coësmes - 02 99 47 73 10

12, rue des cerisiers - 35 134 Coësmes- 02 99 47 78 60

mail : [ecole.0351752p@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0351752p@ac-rennes.fr)

**HORAIRES sur les deux sites :** lundi, mardi, jeudi, vendredi - Matinées : 8h30 à 11h45  
- Après-midis : 13h45 à 16h30

L'école ouvre ses portes 10 minutes avant l'horaire d'entrée en classe. A partir de ce moment, les enfants sont placés sous la responsabilité de l'enseignant de service. En dehors de ces horaires, la responsabilité des parents est engagée. **Les enfants doivent arriver bien à l'heure, les portes de l'école étant fermées à 8h30 le matin et à 13h45 l'après-midi.** Une activité pédagogique complémentaire (APC) est proposée à certains élèves sur la pause méridienne ou après la classe. Un service de garderie est mis en place.

### **FREQUENTATION SCOLAIRE**

Elle est obligatoire **dès l'année des 3 ans**, conformément aux textes législatifs en vigueur. Toute absence, même de courte durée, doit être justifiée par écrit. Les familles doivent impérativement et dans les meilleurs délais en informer l'enseignant de la classe ou le directeur de l'école. Dans le cas contraire, l'école contactera la famille.

Toute absence prévue doit être signalée à l'avance, par écrit daté et signé.

En cas de maladie contagieuse, un certificat médical est exigé pour le retour à l'école. Un enfant ne peut quitter l'école sans autorisation préalable. Le calendrier scolaire doit être respecté dans son intégralité. Toute demande d'absence sur le temps scolaire sera orientée vers l'Inspection Académique.

### **VIE SCOLAIRE**

**Les enfants doivent être d'une parfaite correction vis à vis du personnel enseignant, communal ou bénévole intervenant dans l'école.** De la même façon, ils doivent respecter leurs camarades (langage, attitudes, respect...).

Le port de signes ou de tenues par lesquels les enfants manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Lorsque l'élève méconnaît l'interdiction, le directeur organise un dialogue entre la famille et l'école avant l'engagement de toute procédure disciplinaire.

La tenue vestimentaire doit respecter une certaine correction.

**Si le comportement d'un enfant perturbe gravement le fonctionnement d'une classe ou représente un danger pour ses camarades, des mesures peuvent être prises après avis de l'équipe enseignante élargie à l'équipe éducative.**

Lors des récréations, l'accès des classes est interdit sans autorisation.

Les enfants ne doivent pas séjourner dans les toilettes.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un vêtement ou d'un objet de valeur. Tout objet appartenant à l'école qui est perdu ou abîmé (livre...) devra être remplacé ou remboursé.

**A l'école élémentaire**, certains objets peuvent être interdits de manière ponctuelle ou définitive en fonction du danger qu'ils peuvent représenter (couteaux, pétards, allumettes, briquets...) ou de la gêne occasionnée (lecteur MP3...). Les téléphones portables, **appareils photos et les appareils connectés** sont interdits. En dehors des anniversaires, les bonbons ne sont pas autorisés.

**A l'école maternelle**, aucun objet extérieur n'est admis (sauf le « doudou »).

**Aucune photographie sur temps scolaire ne peut être prise sans l'autorisation préalable de l'enseignant.**

### **HYGIENE**

Etre attentif à l'hygiène corporelle.

Il est demandé aux familles d'être vigilantes afin d'éviter la recrudescence de poux. **Il est conseillé d'agir dès le début de l'infestation et d'en avertir l'enseignant.**

Il ne sera délivré aucun médicament à l'école -sauf cas particulier- et aucun médicament ne doit être présent dans les cartables des élèves. **Un enfant malade doit être gardé à la maison.** Il pourra ne pas être accepté à l'école.

### **ASSURANCES**

L'assurance scolaire est vivement conseillée (civile et individuelle), car elle garantit complètement l'enfant sur le trajet et dans la vie scolaire. Lors des sorties en dehors des horaires scolaires, l'assurance devient obligatoire.

### **RELATIONS PARENTS ENSEIGNANTS**

En dehors des réunions de rentrée ou de classe, les enseignants peuvent recevoir les familles sur rendez-vous. Si un problème apparaît (travail, comportement...), ne pas attendre.

Une association de parents d'élèves est constituée. Elle a pour « *ambition principale de renforcer les relations entre tous les parents, tous les professeurs et autres intervenants auprès de l'école et structures afférentes (cantine, garderie...), de créer des liens solides et durables basés sur la confiance et le respect des intérêts des enfants scolarisés à Coësmes* ».

NOM ..... PRENOM..... signature des parents:

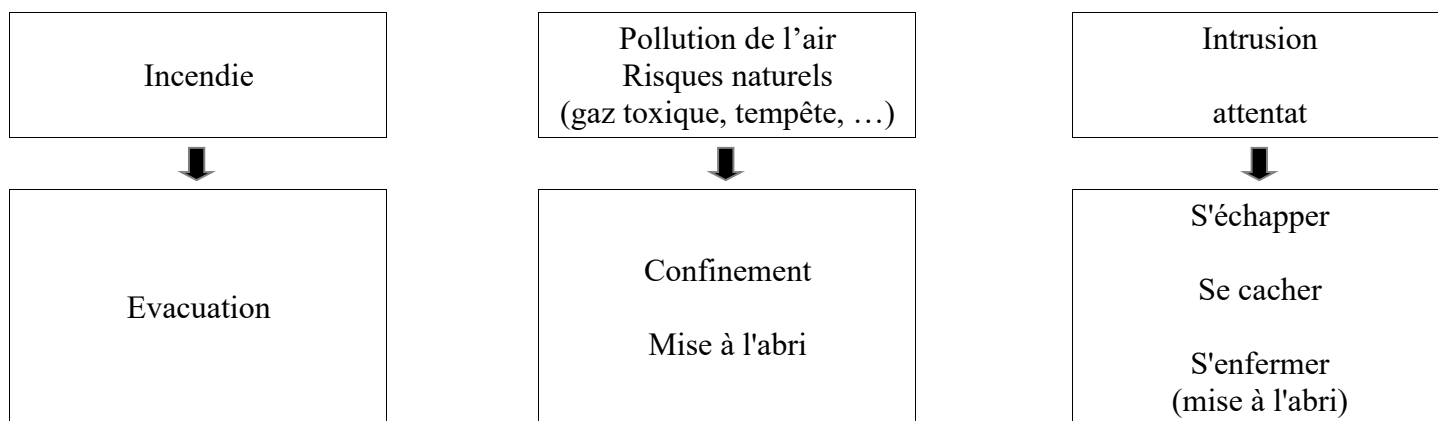
Pris connaissance et approuvé le ..... signature de l'élève :  
(pour l'élémentaire)



## 5/ Présentation du PPMS

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un document rédigé pour l'école qui décrit les conduites à tenir en cas de danger.

### Trois grandes catégories d'accidents majeurs



Les risques sont variés, c'est pourquoi plusieurs exercices sont réalisés chaque année.

- 2 exercices « incendie » (dont un en tout début d'année)
- 1 exercice « tempête » ou « risque technologique »
- 1 exercice « intrusion-attentat »

Des exercices du PPMS ont été menés vendredi 15 octobre sur le site des cerisiers. Ils se sont correctement déroulés. Le personnel et les enfants sont de plus en plus habitués à ces exercices qui sont réalisés deux fois par an.

Suite au passage du Major Blanchard dans l'école qui nous conseille sur la sécurité des écoles, nous ferons une deuxième alerte intrusion cette année en partant des cours de récréation, pour aller nous réfugier dans des lieux extérieurs à l'école, déterminés à l'avance.

Ces temps permettent d'observer les éventuelles difficultés qui sont ensuite discutées avec la mairie pour apporter des mesures de sécurité supplémentaires (porte magnétique par exemple, volets roulants qui devraient être posés sur les fenêtres donnant sur le parking de l'école des cerisiers ...)

**Prochain conseil d'école : le jeudi 3 mars 2022 à 18h30**

Compte-rendu rédigé par Mme GASTEL et Gaëlle SHOENMAEKER

*Gastel*